

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19943 / 101700
Bandi SA, 2852 Courtételle
atelier du décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)
- 11-20158 / 100606
Heraeus Materials SA, 1400 Yverdon-les-Bains
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H, 32 F
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)
- 12-20321 / 109436
Medos S.à r.l, 2400 Le Locle
secteur Assurance Qualité & Finishing
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 9 F
01.12.2010–30.11.2013 (Modification)
- 12-20322 / 109436
Medos S.à r.l, 2400 Le Locle
ateliers mécaniques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.12.2010–30.11.2013 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19940 / 102156
Planzer (Valais) SA, 1950 Sion
transport de nuit (livraison de marchandises)
besoins spéciaux de consommation
7 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)
- 11-20161 / 102155
Maison Planzer Transports SA, 1215 Genève-Aéroport
transport de nuit (livraison de marchandises)
besoins spéciaux de consommation
10 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-19862 / 111236
Fondation Transport handicap Vaud, 1052 Mont-sur-Lausanne
chauffeurs; transport de personnes à mobilité réduite
besoins spéciaux de consommation
6 H, 1 F
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)
- 12-20325 / 110802
Crédit Agricole (Suisse) SA, 1010 Lausanne
département informatique: gestion et exploitation du réseau de données de la
banque, des filiales et des établissements bancaires sous contrat en Suisse et à
l'étranger.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
01.05.2012–30.04.2015 (Renouvellement)
- 12-20337 / 112696
TFB AG, 1023 Crissier
Labo et consultation / expertises: vérification, examen et consultation concernant
la construction de béton sur tous les chantiers dans toute la Suisse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H, 1 F
01.03.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-19942 / 110547
ABC Maritime AG, 1260 Nyon
dpt administration et technique: interventions lors de problèmes techniques et
administratifs urgents sur les navires outremer
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H, 1 F
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 11-20159 / 100606
Heraeus Materials SA, 1400 Yverdon-les-Bains
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H, 2 F
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

- 11-20160 / 102121
Link Marketing Services AG, 1002 Lausanne
laboratoire téléphonique de Lausanne: exclusivement pour des mandats confiés
par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), par exemple étude ESPA ou SHAPE
besoins spéciaux de consommation
35 H, 35 F
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-19859 / 100418
Durafourg SA, 1004 Lausanne
seteur des 9 cellules robotisées (17 robots)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)
- 11-19867 / 100829
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian S.A. Monthey,
1870 Monthey
frabrication des pierres (FP)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
21 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)
- 11-19868 / 100829
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian S.A. Monthey,
1870 Monthey
four à calciner
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
29.02.2012–28.02.2014 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 11-20061 / 100830
BASF Suisse SA, 1870 Monthey
production bâtiment 372
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-20190 / 100784
BASF Pharma (Evionnaz) SA, 1902 Evionnaz
Production: Usine Nord Halle 101-102-103
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
01.02.2012–31.12.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 11-19941 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
production, secteur usinage et montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
80 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 février 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail